



## PRÉAMBULE : Éléments à préparer avant la déclaration

L'attestation notariale de propriété  
ou le titre de propriété (acte notarié)

Eventuellement, **les factures annexes  
d'équipements** (exemple : facture d'une  
cuisine équipée, pare-douche etc...)

**La déclaration d'achèvement des travaux**  
(ou PV de livraison ou de remise des clés)

**Le relevé récapitulatif** annuel de gestion

Tableau d'amortissement définitif et  
complet du financement avec **ADI**  
(**assurance décès invalidité**)

**Relevé de l'assurance de PNO** de votre bien  
(assurance propriétaire non occupant)

### Si votre bien est loué

Le bail de location (date d'entrée du premier locataire, montant du loyer hors charges, nom et prénom du locataire).



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 0 : Accédez à la déclaration en ligne

1. Accédez à votre espace particulier.
2. Saisissez du numéro fiscal et mot de passe.



impots.gouv.fr

- 1 Votre espace particulier
- Votre espace professionnel
- Contact et RDV

Accueil Particulier Professionnel Partenaire Collectivité International English

ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...

## LA DÉCLARATION DES REVENUS 2024

Je déclare en ligne

Vous vous posez des questions ?

Toutes les réponses →

Accueil > Particulier

### Attention aux arnaques !

Des courriels et SMS frauduleux circulent pour promettre le remboursement d'un trop perçu ou menacer de poursuites pour non paiement des impôts ou d'amendes. Ces escroqueries n'ont rien à voir avec l'administration fiscale. Ne cédez pas à ces tentatives de fraude. Pour plus d'informations, consultez le site de l'administration fiscale.

[En savoir plus](#)

### L'ACTUALITÉ EN BREF

Indisponibilité du service "Rechercher des transactions immobilières" le 4 mars de 10h à 12h  
Particulier - 27-02-2024

Taux d'intérêt applicable en matière de crédit de paiement différé ou fractionné des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière

Accueil, Particulier, Professionnel - 31-01-2024

Simulateur d'impôt sur le revenu : mise en ligne de la version 2024  
Particulier - 10-01-2024

France services : vos services publics regroupés à moins de 30 minutes de chez vous

Particulier - 26-10-2023

[Voir toutes les actualités](#)

impots.gouv.fr

- Votre espace particulier
- Votre espace professionnel

Accueil > Authentification

### Connexion ou création de votre espace

Numéro fiscal 13 chiffres

13 chiffres

[Continuer](#)

Ou

Utilisez FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis

[Payer en ligne](#)

### Aide

- Où trouver votre numéro fiscal ?

Si vous disposez déjà d'un espace particulier, vous pouvez [recevoir votre numéro fiscal par courriel](#).

Il figure aussi en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus reçue [sur votre avis](#) :

POUR DÉCLARER SUR IMPOTS.GOUV.FR	
VOTRE N° FISCAL POUR DÉCLARER EN LIGNE	SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE MOT DE PASSE
DECLARANT 1 : 1234567891234	N° D'ACCÈS EN LIGNE
DECLARANT 2 :	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE - IMPORTÉZ VOTRE À VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

Illustration : emplacement de votre numéro fiscal, sur votre déclaration

Pour accéder à votre espace particulier	
Numéro fiscal :	1234567891234
Numéro d'accès en ligne :	voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence :	3 987

Illustration : emplacement de votre numéro fiscal, sur votre avis

+ Vous n'avez pas encore de numéro fiscal ?

+ Les services disponibles sur votre espace particulier

+ Gestion des cookies

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 0 :  
Accédez à la déclaration en ligne

1. Accédez à la déclaration en ligne.

**Mon espace particulier**  
impots.gouv.fr

Recherche | Messagerie sécurisée | Mon profil | Déconnexion

Tableau de bord | Prélèvement à la source | Paiements | Documents | Simulations | Données publiques | Achats | Mes contacts

**PENSER À DÉCLARER EN LIGNE**  
Le service de déclaration de revenus en ligne est ouvert. N'hésitez pas à utiliser ce service pour souscrire votre déclaration.

**1** Accéder à la déclaration en ligne

**€ Payer en ligne mes impôts**

**MES ÉVÈNEMENTS**

- CONSULTÉ | Visualiser PDF  
Avis de taxe d'habitation-CAP 2018  
Mensualisé
- CONSULTÉ | Visualiser PDF  
Avis de taxes foncières 2018

**PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL**  
**4,7 %**  
Le taux de votre conjoint est de : **14,0 %**  
Gérer mon prélèvement à la source

**PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOS ACOMPTES MENSUELS**  
Sur vos revenus fonciers, indépendants, pensions...

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 1 : Étapes préalables



### Bon à savoir :

Depuis le 1er janvier, vous devez déclarer la situation d'occupation et les occupants des locaux dont vous êtes propriétaires, même s'il s'agit de votre résidence principale

impots.gouv.fr

## Déclaration de revenus

Quitter

Consulter l'aide

Bienvenue dans la déclaration de revenus en ligne

Bonjour ER

Vous avez simplifier v (salaires, p indiqués.

Pour éviter

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, vous devez déclarer la situation d'occupation et les occupants des locaux dont vous êtes propriétaires, y compris quand il s'agit de votre résidence principale.

Votre déclaration doit intervenir jusqu'au 30 juin, en vous rendant sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)>Votre espace particulier>Biens immobiliers.

En savoir plus

OK

Pour en savoir plus sur la protection de vos données personnelles, cliquez ici.

Cliquez ici → Continuer

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 1 : Étapes préalables



### Bon à savoir :

Commencez par remplir vos annexes pour gagner du temps.

[impots.gouv.fr](#) Déclaration de revenus [Quitter](#)

Accueil Déclaration de revenus [Consulter l'aide](#)

Étape 1 Étapes préalables Étape 2 Renseignements personnels Étape 3 Revenus et charges Étape 4 Résumé et signature Étape 5 Fin de déclaration

Déclaration des revenus 2023

Vous pouvez maintenant remplir votre déclaration des revenus ainsi que les annexes que vous avez sélectionnées.

Les liens situés sur la colonne de gauche vous permettent :

- de naviguer entre la déclaration de revenus et ses annexes,
- d'ajouter ou supprimer une déclaration annexe (à partir de l'étape 3).

Les données que vous aurez saisies seront automatiquement enregistrées lors du passage à la page suivante. Toutefois, vous aurez toujours la possibilité de les corriger pendant la saisie, voire de les modifier ultérieurement, y compris après la signature de votre déclaration.

**Bon à savoir**

Certaines annexes vous proposent en fin de saisie un tableau de synthèse qui vous permet d'un simple clic, de reporter les montants de cette annexe dans la déclaration de revenus. Il vous est donc conseillé de commencer par remplir vos annexes.

[Précédent](#) [Cliquez ici →](#) [Suivant](#)

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 1 : Étapes préalables



### Bon à savoir :

Votre déclaration en ligne est déjà **pré-remplie avec l'ensemble de vos revenus**, il vous suffit de vérifier et corriger au besoin.

The screenshot shows the online tax declaration interface. At the top, there is a navigation menu with 'Accueil' and 'Déclaration de revenus'. A progress bar indicates the current step: 'Étape 1 Étapes préalables' is active, followed by 'Étape 2 Renseignements personnels', 'Étape 3 Revenus et charges', 'Étape 4 Résumé et signature', and 'Étape 5 Fin de déclaration'. A modal message is displayed in the center, providing information about pre-filled data and collaborative economy income. Below the modal, there is a section for 'ANNEXES' with a button to 'Déclarations ANNEXES'. At the bottom, there is a section for 'REVENUS' with a list of income categories and checkboxes.

Consulter l'aide

Accueil

Déclaration de revenus

Étape 1  
Étapes  
préalables

Étape 2  
Renseignements  
personnels

Étape 3  
Revenus  
et charges

Étape 4  
Résumé et  
signature

Étape 5  
Fin de  
déclaration

**Votre déclaration en ligne est pré-remplie avec les revenus** transmis par vos employeurs, caisses de retraite, établissements financiers...  
**Si des montants sont absents ou inexacts, veillez à bien les compléter ou corriger.**

**Désormais, les plateformes de l'économie collaborative transmettent à l'administration fiscale les revenus perçus par leurs utilisateurs lorsqu'elles en ont connaissance.**

Si vous avez eu de tels revenus (locations de biens, transports de passagers, ventes d'objets ou de services...), ils sont peut-être imposables : pour le vérifier et identifier la catégorie de revenus concernée, consultez nos [fiches pratiques](#). Si ces revenus sont imposables, déclarez-les en sélectionnant la catégorie de revenus concernés (revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux, locations meublées...) dans la partie « Revenus » du présent écran. Puis saisissez-les dans la zone correspondante.

**Attention, les montants sont affichés dans la devise du pays concerné et ne sont donc pas toujours en euros. Pensez à faire la conversion en euro avant de saisir ces montants sur votre déclaration.**

OK

Suivant

de recherche :  
cher

les déclarations

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : Déclarations ANNEXES

REVENUS

- Traitements, salaires
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
- Salaires, gains d'actionariat salarié
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 1 : Étapes préalables

### ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : [Déclarations ANNEXES](#)

#### REVENUS

- Traitements, salaires 
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux 
- Gains d'actionariat salarié, salaires 
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif 
- Revenus de capitaux mobiliers 
- Gains de cession de valeurs mobilières, droits sociaux, gains assimilés, plus-values et gains divers 
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros *Location non meublée* 
- Revenus fonciers *Location non meublée* 
- Revenus exceptionnels ou différés 
- Micro-entrepreneur (*auto-entrepreneur*) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu 
- Revenus agricoles 
- Revenus industriels et commerciaux professionnels 
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels *Autres que les locations meublées non professionnelles* 
- Revenus des locations meublées non professionnelles 
- Revenus non commerciaux professionnels 
- Revenus non commerciaux non professionnels 

#### CHARGES

- Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses 
- Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc. 
- Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Scellier, Censi-Bouvard) 
- Travaux dans l'habitation principale : dépenses pour la transition énergétique 





# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

## ÉTAPE 1 : Étapes préalables



### Bon à savoir :

Sélectionnez dès cette étape les déclarations annexes qui vous concernent.

L'annexe 2044 concernée par les revenus fonciers est à déclarer tous les ans.

L'annexe 2044 EB se remplit uniquement lors de la première déclaration Pinel.

impots.gouv.fr Déclaration de revenus

Quitter

### Déclarations annexes

Certaines déclarations annexes en rapport avec cette rubrique vous sont proposées. Si vous êtes concerné, sélectionnez la déclaration correspondant à votre situation.

<input checked="" type="checkbox"/>	Déclaration des revenus fonciers 2023	N° 2044
<input type="checkbox"/>	Déclaration spéciale des revenus fonciers 2023	N° 2044 Spéciale
<input checked="" type="checkbox"/>	Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé	N° 2044 EB
<input type="checkbox"/>	Déclaration complémentaire spécifique annuelle - Pinel Bretagne	N° 2041PB

*Si vous souhaitez supprimer une déclaration annexe, décochez-la et cliquez sur « Valider ».*

*Si vous n'êtes pas concerné, ne cochez rien et cliquez sur « Valider ».*

[Annuler](#) [Valider](#)

Accueil Déclarati

Loyer/charges →

Pinel 1<sup>ère</sup> année →

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 2 : Déclaration 2044 EB



### Bon à savoir :

L'annexe **2044 EB** se remplit uniquement lors de la **première déclaration Pinel**.

▶ Accueil Consulter l'aide ▾

▶ Sélection des rubriques de la déclaration principale

▶ Sélection des annexes

▶ Déclaration de revenus

▶ Annexe n°2044

▶ Annexe n°2044 EB

Étape 1  
Étapes préalables

Étape 2  
Renseignements personnels

Étape 3  
Revenus et charges

Étape 4  
Résumé et signature

Étape 5  
Fin de déclaration

*Déclaration annexe N° 2044 EB - 2023*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**STATUT DU BAILLEUR PRIVÉ**

**ENGAGEMENT DE LOCATION**

(articles 31, 31 bis et 199 septvicies et 199 novovicies du code général des impôts)

[Notice](#)

Joindre un exemplaire par logement éligible, à votre déclaration des revenus fonciers de 2023

Combien d'engagements de location à un particulier souhaitez-vous souscrire ?

**suivant ▶**

↑  
**Renseignez le nombre de biens  
achevés en 2023**

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 2 : Déclaration 2044 EB



### Bon à savoir :

1 bien achevé = 1 engagement de location à compléter.

Renseignez l'engagement de location pour votre premier bien achevé en 2023 →

Étape 1 Étapes préalables    Étape 2 Renseignements personnels    **Étape 3 Revenus et charges**    Étape 4 Résumé et signature    Étape 5 Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044 EB - 2023

### ENGAGEMENT DE LOCATION N° 1

[Notice](#)

#### 1. PROPRIÉTAIRE DU LOGEMENT

Nom(s), prénom(s) :

Adresse du propriétaire du logement :

Code postal :     Commune :

#### 2. LIEU DE SITUATION DU LOGEMENT

Adresse du logement :

Département :

Commune :

Saisir un mot de la rue, cliquer sur Valider puis sélectionner la rue

Rue, lieu-dit ou hameau :  [Valider](#)

Numéro :     Bis, ter...

Si le logement (dispositif « Scellier » uniquement) est situé dans une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), cochez la case :



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

## ÉTAPE 2 : Déclaration 2044 EB



Si votre bien achevé n'est pas  
situé en Bretagne, **cochez PINEL  
METROPOLE OU PINEL OUTRE  
MER.**



**DENORMANDIE ANCIEN EN METROPOLE OU OUTRE MER.** Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds applicables au dispositif « Pinel », fixés par l'article 2 *terdecies* D de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés en métropole et par l'article 2 *terdecies* F de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés outre-mer. Le dispositif « Denormandie ancien » concerne les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2019.

**PINEL MÉTROPOLE OU PINEL OUTRE MER *hors PINEL BRETAGNE*.** Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* D de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés en métropole et par l'article 2 *terdecies* F de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés outre-mer. Le dispositif « Pinel » concerne les investissements réalisés à compter du 1er septembre 2014.

**PINEL BRETAGNE.** Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'arrêté fixant les conditions à titre expérimental de la réduction d'impôt prévue à l'article 199 novovicies du code général des impôts pour les logements situés en région Bretagne pris par la Préfète de la région Bretagne le 19 mars 2020, en application de l'article 164 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020. Le dispositif « Pinel Bretagne » concerne les investissements réalisés dans la région Bretagne du 1er avril 2020 au 31 décembre 2024.

**PINEL MÉTROPOLE OU PINEL OUTRE-MER : PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION DE 6 ANS OU UNIQUE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE 9 ANS.** L'engagement initial de location de 6 ans pour les logements achevés en 2016 ou 2017 peut être prorogé pour une première période triennale. L'engagement initial de location de 9 ans, pour les logements achevés en 2014, peut être prorogé pour une seule période triennale. Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* D de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés en métropole et par l'article 2 *terdecies* F de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés outre-mer.

**PINEL MÉTROPOLE OU PINEL OUTRE-MER : SECONDE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION DE 6 ANS.** L'engagement initial de location de 6 ans pour les logements achevés en 2014 peut être prorogé pour une période triennale. Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* D de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés en métropole et par l'article 2 *terdecies* F de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés outre-mer.

**SCELLIER MÉTROPOLE OU SCELLIER OUTRE-MER (SECTEUR INTERMEDIAIRE) : PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION.** Lorsque la location du logement est consentie dans le secteur intermédiaire pendant toute la période d'engagement initial de location et que ce bien reste loué dans le secteur intermédiaire après cette période, l'engagement de location peut-être prorogé pour une première période triennale. Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* C de l'annexe III au code général des impôts.

**SCELLIER MÉTROPOLE OU SCELLIER OUTRE MER (SECTEUR INTERMEDIAIRE) : SECONDE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION.** Lorsque la location du logement est consentie dans le secteur intermédiaire, l'engagement de location peut être prorogé pour une seconde période triennale. Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* C de l'annexe III au code général des impôts.

#### 4. CARACTÉRISTIQUES DE LA LOCATION (cochez la case utile et complétez les renseignements demandés)

Surface du logement à prendre en compte pour l'appréciation du plafond de loyer (en m²) :

Location directe :

Date de prise d'effet de la location :

Loyer mensuel hors charges (ou loyer prévisionnel):



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

## ÉTAPE 2 : Déclaration 2044 EB

**1. Sélectionnez Location Directe** et renseignez les informations que vous retrouverez dans le bail de location.

**2. Renseignez la surface pondérée du logement** si elle contient des annexes ( balcon, terrasse, loggia). Cette information se retrouve dans votre bail de location.

**4. CARACTÉRISTIQUES DE LA LOCATION (cochez la case utile et complétez les renseignements demandés)**

Surface du logement à prendre en compte pour l'appréciation du plafond de loyer (en m<sup>2</sup>) :  **2**

**1**  Location directe :

Date de prise d'effet de la location :

Loyer mensuel hors charges (ou loyer prévisionnel):

Nom du locataire :

Location à certains organismes publics ou privés :

Date de prise d'effet de la location :

Loyer mensuel hors charges (ou loyer prévisionnel) :

Nom de l'organisme locataire :

Adresse de l'organisme locataire :

Code Postal :  Commune :

Nom et prénom du sous-locataire :

[← Précédent](#) [Suivant →](#)



### Document nécessaire

- Bail de location.



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

## ÉTAPE 2 : Déclaration 2044 EB

1. Si votre bien se situe en Bretagne, sélectionnez le département et la commune.

2. Cochez la case Pinel Bretagne.

Code postal :  Commune :

**2. LIEU DE SITUATION DU LOGEMENT**

Adresse du logement :

Département :  **1**

Commune :

Saisir un mot de la rue, cliquer sur Valider puis sélectionner la rue :

Rue, lieu-dit ou hameau :

Numéro :  Bis, ter...

Si le logement (dispositif « Scellier » uniquement) est situé dans une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), cochez la case :

**3. AVANTAGE FISCAL DEMANDÉ (cochez la case utile et complétez les renseignements demandés)**

**DENORMANDIE ANCIEN EN MÉTROPOLE OU OUTRE MER.** Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds applicables au dispositif « Pinel », fixés par l'article 2 *terdecies* D de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés en métropole et par l'article 2 *terdecies* F de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés outre-mer. Le dispositif « Denormandie ancien » concerne les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2019.

**PINEL MÉTROPOLE OU PINEL OUTRE MER hors PINEL BRETAGNE.** Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* D de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés en métropole et par l'article 2 *terdecies* F de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés outre-mer. Le dispositif "Pinel" concerne les investissements réalisés à compter du 1er septembre 2014.

**2**  **PINEL BRETAGNE.** Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'arrêté fixant les conditions à titre expérimental de la réduction d'impôt prévue à l'article 199 novovicies du code général des impôts pour les logements situés en région Bretagne pris par la Préfète de la région Bretagne le 19 mars 2020, en application de l'article 164 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020. Le dispositif « Pinel Bretagne » concerne les investissements réalisés dans la région Bretagne du 1er avril 2020 au 31 décembre 2024.

**PINEL MÉTROPOLE OU PINEL OUTRE-MER : PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION DE 6 ANS OU UNIQUE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE 9 ANS.** L'engagement initial de location de 6 ans pour les logements achevés en 2016 ou 2017 peut être prorogé pour une première période triennale. L'engagement initial de location de 9 ans, pour les logements achevés en 2014, peut être prorogé pour une seule période triennale. Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* D de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés en métropole et par l'article 2 *terdecies* F de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés outre-mer.

**PINEL MÉTROPOLE OU PINEL OUTRE-MER : SECONDE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION DE 6 ANS.** L'engagement initial de location de 6 ans pour les logements achevés en 2014 peut être prorogé pour une période triennale. Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* D de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés en métropole et par l'article 2 *terdecies* F de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés outre-mer.

**SCELLIER MÉTROPOLE OU SCELLIER OUTRE-MER (SECTEUR INTERMEDIAIRE) : PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION.** Lorsque la location du logement est consentie dans le secteur intermédiaire pendant toute la période d'engagement initial de location et que ce bien reste loué dans le secteur intermédiaire après cette période, l'engagement de location peut-être prorogé pour une première période triennale. Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* C de l'annexe III au code général des impôts.

**SCELLIER MÉTROPOLE OU SCELLIER OUTRE MER (SECTEUR INTERMEDIAIRE) : SECONDE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION.** Lorsque la location du logement est consentie dans le secteur intermédiaire, l'engagement de location peut être prorogé pour une seconde période triennale. Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* C de l'annexe III au code général des impôts.

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 2 : Déclaration 2044 EB

Si votre bien se situe en Bretagne, renseignez les informations demandées en vous référant **au bail de location et à l'agence**.

### 4. CARACTÉRISTIQUES DE LA LOCATION (cochez la case utile et complétez les renseignements demandés)

#### Référence cadastrale :

Surface du logement à prendre en compte pour l'appréciation du plafond de loyer (en m<sup>2</sup>) :

Surface des annexes (en m<sup>2</sup>) :

Location directe :

Date de prise d'effet de la première location (ou date prévisionnelle) :

Date de prise d'effet du changement de locataire (en cas de changement) :

Loyer mensuel hors charges (ou loyer prévisionnel) :

Montant des charges mensuelles (ou charges prévisionnelles) :

Nom et prénom du locataire 1 :

Nom et prénom du locataire 2 :

Revenu fiscal de référence du locataire 1 :

Revenu fiscal de référence du locataire 2 :

Composition du foyer fiscal du ou des locataires à la date de signature du bail :

- Mariés/Pacsés  
 Concubins  
 Célibataire, Divorcé(e), Veuf(ve)

Nombre de personnes à charge :

Location à certains organismes publics ou privés :

Date de prise d'effet de la première location (ou date prévisionnelle) :

Date de prise d'effet du changement de locataire (en cas de changement) :

Loyer mensuel hors charges (ou loyer prévisionnel) :

Montant des charges mensuelles (ou charges prévisionnelles) :

Nom de l'organisme locataire :

Adresse de l'organisme locataire :

Code Postal :

Commune :

Je ne dispose pas encore de cette information

Je ne dispose pas encore de cette information ou je ne suis pas concerné

Je ne dispose pas encore de cette information

Je ne dispose pas encore de cette information

Je ne dispose pas encore de cette information

Je ne dispose pas encore de cette information ou je ne suis pas concerné

Je ne dispose pas encore de cette information

Je ne dispose pas encore de cette information ou je ne suis pas concerné

Je ne dispose pas encore de cette information

Je ne dispose pas encore de cette information

Je ne dispose pas encore de cette information ou je ne suis pas concerné

Je ne dispose pas encore de cette information



### Document nécessaire

- Bail de location.



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

## ÉTAPE 2 : Déclaration 2044 EB

1. Si votre acquisition a été réalisée **après la livraison**, cochez la case « Logement acquis neuf ».
2. Si votre acquisition a été réalisée **avant la livraison**, cochez la case « Logement acquis en l'état futur d'achèvement ».

<b>5. NATURE DU LOGEMENT (cochez la case utile et complétez les renseignements demandés)</b>	
Investissements Scellier réalisés du 01.01.2009 au 31.12.2012 (ou 31.03.2013) dont l'engagement a été prorogé. Investissements Pinel réalisés à compter du 01.09.2014, Pinel Bretagne à compter du 01.04.2020 et première et seconde prorogations triennales de l'engagement initial de 6 ans, unique prorogation triennale de l'engagement initial de 9 ans.	
<b>1</b>	<input type="checkbox"/> Logement acquis neuf : Date d'acquisition de l'immeuble : <input type="text"/> Prix d'acquisition (en €) : <input type="text"/> <b>Prix du bien + Frais d'acte notarié + frais iSelection</b> <input type="text"/>
<b>2</b>	<input type="checkbox"/> Logement acquis en l'état futur d'achèvement, logement acquis en vue de sa réhabilitation ou local acquis inachevé : Date d'acquisition de l'immeuble : <input type="text"/> <b>Date de signature de l'acte notarié</b> Date du dépôt de la demande de permis de construire : ..... <input type="text"/> <b>Ne rien indiquer</b> Date d'achèvement de l'immeuble ou des travaux de réhabilitation : <input type="text"/> Prix de revient (en €) : <input type="text"/> <b>Prix du bien + Frais d'acte notarié + frais iSelection</b> <input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> Logement que le propriétaire fait construire : Date du dépôt de la demande de permis de construire : <input type="text"/> Date d'achèvement de l'immeuble : <input type="text"/> Prix de revient (en €) : <input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> Local affecté à un autre usage que l'habitation que le propriétaire transforme en logement : Date d'acquisition du local : <input type="text"/> Date d'achèvement de l'immeuble : <input type="text"/> Prix de revient (en €) : <input type="text"/> Nature de son affectation antérieure : <input type="text"/>



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

## ÉTAPE 2 : Déclaration 2044 EB

Sélectionnez selon la durée de votre engagement de location.

Engagement de location 9 ans →

### 6. ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION

- Investissements réalisés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 (dispositif Pinel métropole ou Pinel outre-mer avec engagement de location de 9 ans), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 (dispositif Pinel Bretagne avec engagement de location de 9 ans) ou à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (dispositif Denormandie ancien en métropole ou outre-mer avec engagement de location de 9 ans).

En tant que propriétaire du logement mentionné ci-dessus, je m'engage à donner ce bien en location nue, à une autre personne que moi-même ou un membre de mon foyer fiscal, à usage d'habitation principale du locataire, dans les conditions de plafonds de loyer et de ressources lorsqu'il y a lieu (voir notice), pendant une durée minimale de neuf ans :

- à une personne autre qu'un ascendant ou descendant

*(case à cocher pour les investissements « Pinel métropole / Pinel outre-mer » qui ont été réalisés du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2014)*

- Investissements réalisés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 (dispositif Pinel métropole ou Pinel outre-mer avec engagement de location de 6 ans), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 (dispositif Pinel Bretagne avec engagement de location de 6 ans) ou à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (dispositif Denormandie ancien en métropole ou outre-mer avec engagement de location de 6 ans).

En tant que propriétaire du logement mentionné ci-dessus, je m'engage à donner ce bien en location nue, à une autre personne que moi-même ou un membre de mon foyer fiscal à usage d'habitation principale du locataire, dans les conditions de plafonds de loyer et de ressources lorsqu'il y a lieu (voir notice), pendant une durée minimale de six ans :

- à une personne autre qu'un ascendant ou descendant

*(case à cocher pour les investissements « Pinel métropole / Pinel outre-mer » qui ont été réalisés du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2014)*

[← Précédent](#)

[Suivant ►](#)

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 3 : Déclaration 2044



### Bon à savoir :

Le nombre de biens loués comprend tous les biens que vous avez en location y compris votre investissement Pinel.

▶ Accueil

▶ Sélection des rubriques de la déclaration principale

▶ Sélection des annexes

▶ Déclaration de revenus

▶ Annexe n°2044

▶ Annexe n°2044 EB

Consulter l'aide ▾

Étape 1  
Étapes préalables

Étape 2  
Renseignements personnels

Étape 3  
Revenus et charges

Étape 4  
Résumé et signature

Étape 5  
Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2023

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Déclaration des revenus fonciers 2023**

*Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative.  
Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.*

Vos revenus fonciers concernent :

[Notice](#)

- Des parts de **sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI)** afférentes à des propriétés rurales ou urbaines. Si oui, combien de sociétés immobilières ou FPI ?
- Des propriétés **rurales et urbaines**. Si oui, combien ?

**Nombre de biens loués →**

[Suivant ▶](#)

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 3 : Déclaration 2044

1. Ne cochez pas de dispositifs spécifiques.
2. Complétez les informations relatives au bien.
3. Référez-vous au relevé de gestion pour compléter la partie Recettes.



**Bon à savoir :**  
1 bien = 1 immeuble



### Documents nécessaires

- Acte notarié,
- Bail de location,
- Relevé de gestion.

201 Vos propriétés rurales et urbaines

[Notice](#)

200 **Caractéristiques des propriétés** (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique « Conventionnement Anah »)

**Dispositifs spécifiques**

Conventionnement Anah								
Borloo ancien								
Secteur intermédiaire	Secteur social	Secteur social	Secteur intermédiaire et social intermédié	Secteur intermédiaire	Secteur intermédiaire	Secteur social ou très social	Secteur social ou très social	Secteur dans le cadre d'une intermédiation locative sociale
30%	45%	60%	70%	15%	30%	50%	70%	85%

**1** Le Pinel ne relève pas d'un dispositif spécifique

**IMMEUBLE 1**

*Si vous ne relevez plus d'un des dispositifs ci-dessus, veuillez décocher le bouton correspondant*

---

**2**

**Adresse**

en France  à l'étranger

Numéro et rue

Code postal

Commune

Date d'acquisition de l'immeuble  (jj/mm/aaaa)

Nombre de locaux  **1**

**Nom(s) et prénom(s) du(es) locataire(s)**

Si d'autres locataires occupent cet immeuble, cliquez ici [Locataires](#)

**Date de signature chez le notaire**

**À compléter :**

- adresse du bien, date
- signature notaire,
- nombre d'appartements et si loué au moment de la déclaration nom et prénom du locataire.

---

**210 Recettes** Total des lignes

<b>Immeubles donnés en locations</b>		
211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés		<input type="text"/>
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires		<input type="text"/>
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurances)		<input type="text"/>
<b>Immeubles dont vous vous réservez la jouissance</b>		
214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance		<input type="text"/>
<b>215 Total des recettes : lignes 211 à 214</b>		<input type="text"/> <b>E</b>

**3** Voir relevé de gestion



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

## ÉTAPE 3 : Déclaration 2044

### 220 Frais et Charges :

Vous devez répartir sur les lignes 221 à 227 tous les montants payés qui ont été précisés sur votre relevé de gestion.

#### L.223 :

Primes d'assurance appartement

#### L.224 :

Montant des travaux après livraison : pose de cuisine, pare-douche,... main d'œuvre comprise.



#### 220 Frais et charges

- |         |  |                      |
|---------|--|----------------------|
| 221     | Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)                              | <input type="text"/> |
| 222     | Autres frais de gestion : 20 € par local   | <input type="text"/> |
| 223     | Primes d'assurance   | <input type="text"/> |
| 224     | Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration et, en cas d'option, hors dépenses de travaux de rénovation énergétique reportées en ligne 224 bis (remplir également la rubrique 400) | <input type="text"/> |
| 224 bis | En cas d'option : dépenses de travaux de rénovation énergétique permettant à un bien de passer d'une classe énergétique E, F ou G à une classe A, B, C ou D                                  | <input type="text"/> |
| 225     | Charges récupérables non récupérées au départ du locataire   | <input type="text"/> |
| 226     | Indemnités d'éviction, frais de logement   | <input type="text"/> |
| 227     | Taxes foncières et taxes annexes de 2023<br><small>(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)</small>   | <input type="text"/> |

[Voir relevé de gestion](#)



[Détail](#)



**N'oubliez de cliquer sur détail**, pour renseigner les informations demandées relatives aux travaux après livraison.

#### Régimes particuliers

- 228 Déductions spécifiques :
- sur toute l'année 2023 (sous certaines conditions : voir notice)       à proratiser si prise d'effet en cours d'année
- 15%    30%    40%    45%    50%    60%    70%    85% de la ligne 215

[En savoir plus](#)



### Documents nécessaires

- Relevé de gestion,
- Factures payées en 2023 pour les travaux.

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 3 : Déclaration 2044

À compléter si travaux après  
livraison : aménagement de la  
cuisine...



### Bon à savoir :

Le montant du paiement  
des travaux à reporter inclut  
uniquement ceux payés en 2023.



### Document nécessaire

- Factures payées en 2023  
pour les travaux.

Descriptif des frais			
			Notice
400 Paiement des travaux			
N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement (jj/mm/aaaa)	Montant
<b>Immeuble n° 1</b>			
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

[← Précédent](#) [Suivant →](#)

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 3 : Déclaration 2044

### L.250 : Intérêts d'emprunt

Voir relevé d'emprunt (à demander à sa banque) : comprend les intérêts d'emprunt payés, cotisations d'assurance du prêt, frais de dossier bancaire, frais de garantie payés en 2023.



Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)	
229 Provisions pour charges payées en 2023	<input type="text"/>
230 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2022	<input type="text"/>
<b>240 Total des frais et charges : lignes 221 à 229 - ligne 230</b>	<input type="text"/>
<b>250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)</b>	<input type="text"/>
<b>260 Revenus fonciers taxables</b>	
261 Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	<input type="text"/>
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)	<input type="text"/>
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	<input type="text"/>

[Précédent](#) **Cliquez ici →** [Suivant](#)

**Détail**

N'oubliez de cliquer sur détail, pour renseigner les informations demandées relatives aux intérêts d'emprunt.



### Document nécessaire

- Tableau d'amortissement.

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 3 : Déclaration 2044



### Bon à savoir :

Concernant les intérêts versés, renseignez le même montant que celui renseigné sur la ligne 250.

Descriptif des frais			Notice
<b>410 Intérêts d'emprunt</b>			
<b>N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur</b>	<b>Date du prêt</b> (jj/mm/aaaa)	<b>Intérêts versés</b>	
<b>Immeuble n°1</b>			
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Précisions concernant le prêt à compléter.

[Précédent](#) [Suivant](#)



### Document nécessaire

- Tableau d'amortissement.

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 3 : Déclaration 2044

Les résultats s'affichent automatiquement.

**Calcul du résultat foncier, répartition du déficit**
Notice

<b>420 Résultat</b> : Bénéfice ou déficit total : case D + case I	<input style="width: 100%;" type="text" value="-5947"/>	€ Montant reporté ligne 4BA, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
Répartition du déficit		
<b>430 Déficit de l'année : calcul de répartition</b>		
431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H	<input style="width: 100%;" type="text" value="3000"/>	€
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G	<input style="width: 100%;" type="text" value="4807"/>	€
433 Total des autres frais et charges : case B + case F	<input style="width: 100%;" type="text" value="4140"/>	€
434 Total des dépenses de travaux de rénovation énergétique : case J et case K	<input style="width: 100%;" type="text"/>	€
<b>435</b> Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431		
436 Report de la ligne 433 dans la limite de (10 700 € ou 15 300 €*+ ligne 434) avec un maximum de 21 400 €	<input style="width: 100%;" type="text" value="4140"/>	€ Montant reporté ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
437 Report de la ligne 433 pour son montant supérieur à la ligne 436	<input style="width: 100%;" type="text"/>	€
438 Report de la différence : ligne 432 - ligne 431	<input style="width: 100%;" type="text" value="1807"/>	€
439 Total : ligne 437 + ligne 438	<input style="width: 100%;" type="text" value="1807"/>	€ Montant reporté ligne 4BB, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
<b>440</b> Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431		
441 Report de la ligne 420 dans la limite de (10 700 € ou 15 300 €*+ ligne 434) avec un maximum de 21 400 €	<input style="width: 100%;" type="text"/>	€ Montant reporté ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
442 Report de la ligne 420 pour son montant supérieur à la ligne 441	<input style="width: 100%;" type="text"/>	€ Montant reporté ligne 4BB, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
<p><b>* 15300 € si le résultat d'au moins un des immeubles relevant du dispositif de déduction spécifique « Cosse » dans le cadre d'une convention conclue avec l'ANAH est déficitaire (paragraphe 228 de la notice).</b></p> <p>Cochez ici <input type="checkbox"/></p>		
<b>450 Déficit antérieurs restant à imputer</b>		

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 3 : Déclaration 2044



### Bon à savoir :

Activez le report pour reporter les données dans votre déclaration principale.

▶ Accueil Consulter l'aide ▾

▶ Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes

▶ Déclaration de revenus

▶ Annexe n°2044

▶ Annexe n°2044 EB

Étape 1  
Étapes préalables

Étape 2  
Renseignements personnels

Étape 3  
Revenus et charges

Étape 4  
Résumé et signature

Étape 5  
Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2021

### REPORT AUTOMATIQUE Notice

Vous avez la possibilité de procéder au report automatique de certaines informations descriptives de vos biens signalées dans la déclaration des revenus fonciers n° 2044 souscrite en ligne l'an dernier. Une fois le report activé, vous conservez toujours la possibilité de modifier manuellement ces informations.

**Attention : le report des informations descriptives de vos biens ne peut être fait qu'une seule fois. Si vous n'activez pas le report avant d'avoir validé cette page, il ne sera pas présenté lors d'une session ultérieure.**

Vous pouvez également ignorer le report et procéder au signalement manuel des données dans la déclaration n° 2044. Pour cela, après avoir indiqué le nombre de SCI et/ou de propriétés rurales et urbaines à déclarer, cliquez directement sur le bouton « suivant ».

En savoir plus

Parts de Sociétés Civiles Immobilières afférentes à des propriétés rurales et urbaines :

ADRESSE	Activer le report
	<span>report</span>

← Cliquez ici



## ÉTAPE 3 : Déclaration 2044

- ▶ Accueil
- ▶ Sélection des rubriques de la déclaration principale
- ▶ Déclaration de revenus
- ▶ Annexe n°2044 EB

[Consulter l'aide](#)

**Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2023**

Vous avez atteint la dernière rubrique de votre déclaration des revenus fonciers (déclaration annexe n° 2044).

Les fonctions situées à gauche de l'écran vous permettent :

- de naviguer entre les déclarations en utilisant les onglets numérotés ;
- d'ajouter ou supprimer une déclaration en utilisant le bouton correspondant.

**TABLEAU DE REPORT AUTOMATIQUE :**

Les montants calculés sur votre déclaration des revenus fonciers (n° 2044) ont été reportés automatiquement sur votre déclaration principale. Pour les corriger, utilisez de nouveau votre déclaration n° 2044.

LIBELLÉ DE LA CELLULE À REPORTER	MONTANT	LIBELLÉ DE LA CELLULE DANS LA DÉCLARATION DES REVENUS	ACTIVER LE REPORT
420 - Résultat : bénéfice (case D + case I)		4BA - Revenus fonciers	report activé

Si vous avez terminé la saisie de toutes vos déclarations cliquez sur « Suivant » :

- vous visualiserez le résumé de vos déclarations et le calcul estimatif de votre impôt,
- ensuite vous procéderez à la signature électronique de vos déclarations :
  - Déclaration des revenus (déclaration principale)
  - Déclaration des revenus fonciers (déclaration n° 2044).
  - Statut du bailleur privé - Engagement de location (déclaration n° 2044 EB).

[← Précédent](#)

Cliquez ici →

[Suivant ▶](#)

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 4 : Déclaration 2042

Retour sur votre déclaration principale 2042 pour demander la réduction d'impôt.

### 1. Cochez le Pinel.

1

### VOS CHARGES

#### RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

##### Investissements locatifs

[Notice](#)

Choisissez un type d'investissement (ou plusieurs) puis sélectionnez la période d'achèvement/acquisition du logement. Les rubriques vous concernant seront affichées sur l'écran suivant.

« Réalisation » : signature de l'acte authentique chez le notaire.  
« Achèvement » : remise des clés pour un immeuble en état futur d'achèvement.  
« Acquisition » : remise des clés pour un immeuble déjà construit.

Si votre investissement est constitué uniquement de parts de SCPI, cochez la case

- Pinel / Pinel +
  - Investissements achevés en 2023 (réalisés en 2023 ou antérieurement) (joignez la déclaration annexe n° 2044 EB).
  - Investissements achevés les années précédentes.
  - Plusieurs investissements Pinel / Pinel + (afficher toutes les rubriques).
- Denormandie ancien
  - Investissements achevés ou acquis en 2023 (joignez la déclaration annexe n° 2044 EB).
  - Investissements achevés les années précédentes.
  - Plusieurs investissements Denormandie ancien (afficher toutes les rubriques).
- Duflot
  - Investissements achevés ou acquis les années précédentes.
- Scellier
  - Investissements achevés ou acquis les années précédentes.
- Censi-Bouvard
  - Investissements achevés ou acquis en 2023.
  - Investissements achevés ou acquis les années précédentes.
  - Plusieurs investissements Censi-Bouvard (afficher toutes les rubriques).
- Dispositif Loc'Avantages
  - Investissements locatifs et logements donnés en location à loyer abordable avec conventionnement anah

[Précédent](#) [Cliquez ici →](#) [Suivant](#)

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 4 : Déclaration 2042



### Bon à savoir :

Le prix de revient calculé dans la 2044 EB est à reporter sur la ligne correspondant à la date d'acquisition et à la durée d'engagement.

- ▶ Accueil
- ▶ Sélection des rubriques de la déclaration principale
- ▶ Sélection des annexes
- ▶ Déclaration de revenus
- ▶ Annexe n°2044
- ▶ Annexe n°2044 EB

[Consulter l'aide](#)

Étape 1  
Étapes préalables

Étape 2  
Renseignements personnels

Étape 3  
Revenus et charges

Étape 4  
Résumé et signature

Étape 5  
Fin de déclaration

*Déclaration principale - revenus 2023*

◀ Précédent

Renseignez le prix de revient :  
Prix du bien + Frais d'acte notarié + Frais iSelection

Suivant ▶

### VOS CHARGES

#### RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Notice

**INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI PINEL**

**RÉDUCTION D'IMPÔT : ENGAGEMENT DE LOCATION INITIAL**

**PINEL + (logements situés dans un quartier prioritaire de la ville et respectant des critères de performance énergétique)**

En fonction de l'engagement 6 ou 9 ans

Investissements réalisés en 2023			
- en métropole avec engagement de location de :	6 ans	7VD	9 ans 7VE
- outre-mer avec engagement de location de :	6 ans	7VF	9 ans 7VG
<b>Investissements réalisés et achevés en 2023 ou réalisés antérieurement si achevés en 2023</b>			
<small>À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.</small>			
Investissements réalisés en 2019			
- en métropole avec engagement de location de :	6 ans	7QW	9 ans 7QX
- outre-mer avec engagement de location de :	6 ans	7QY	9 ans 7QQ
Investissements réalisés en 2020			
- en métropole avec engagement de location de :	6 ans	7QA	9 ans 7QB
- outre-mer avec engagement de location de :	6 ans	7QC	9 ans 7QD
Investissements réalisés en 2021			
- en métropole avec engagement de location de :	6 ans	7QI	9 ans 7QJ
- outre-mer avec engagement de location de :	6 ans	7QK	9 ans 7QL
Investissements réalisés en 2022			
- en métropole avec engagement de location de :	6 ans	7QM	9 ans 7QN
- outre-mer avec engagement de location de :	6 ans	7QO	9 ans 7QP
<b>Investissements réalisés en 2023</b>			
- en métropole avec engagement de location de :	6 ans	7QR	9 ans 7QS
- outre-mer avec engagement de location de :	6 ans	7QT	9 ans 7QU
Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Pinel à compter du 1.1.2019 lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France			
			7QH <input type="checkbox"/>

En fonction de la date d'acquisition

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 4 : Déclaration 2042

Accueil [Consulter l'aide](#) 

Sélection des rubriques de la déclaration principale

Sélection des annexes

Déclaration de revenus

Annexe n°2044

Annexe n°2044 EB

**Étape 1**  
Étapes préalables

**Étape 2**  
Renseignements personnels

**Étape 3**  
Revenus et charges

**Étape 4**  
Résumé et signature

**Étape 5**  
Fin de déclaration

*Déclaration principale - revenus 2023*

[◀ Précédent](#) [Suivant ▶](#)

**INFORMATIONS**

Pour toute question nécessitant une réponse rapide de l'administration, utilisez dans votre espace particulier, la rubrique « RUBRIQUE DU SITE / Question » en bas de page ou le service « Messagerie sécurisée » en haut de page.

Si vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration fiscale certains éléments de votre déclaration pour lesquels vous n'êtes pas certain de votre interprétation, signalez une mention expresse en cochant la case ci-contre.

En application de la loi « Informatique et libertés » vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des finances publiques. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités (voir notice).

[◀ Précédent](#) [Cliquez ici →](#) [Suivant ▶](#)

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 4 : Déclaration 2042

▶ Accueil

▶ Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes

▶ Déclaration de revenus

▶ Annexe n°2044

▶ Annexe n°2044 EB

[Consulter l'aide](#) ▼

**Étape 1**  
Étapes préalables

**Étape 2**  
Renseignements personnels

**Étape 3**  
Revenus et charges

**Étape 4**  
Résumé et signature

**Étape 5**  
Fin de déclaration

*Déclaration annexe N° 2044*

Vous avez atteint la dernière rubrique de votre déclaration des revenus fonciers ( déclaration annexe n° 2044 ).

Les fonctions situées à gauche de l'écran vous permettent :

- de naviguer entre les déclarations en utilisant les onglets numérotés ;
- d'ajouter ou supprimer une déclaration en utilisant le bouton correspondant.

Si vous avez terminé la saisie de toutes vos déclarations cliquez sur « Suivant » :

- vous visualiserez le résumé de vos déclarations et le calcul estimatif de votre impôt,
- ensuite vous procéderez à la signature électronique de vos déclarations :
  - Déclaration des revenus (déclaration principale)
  - Déclaration des revenus fonciers (déclaration n°2044).
  - Statut du bailleur privé - Engagement de location (déclaration n°2044 EB).

[◀ Précédent](#) Cliquez ici → [Suivant ▶](#)

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 5 : Déclarer vos biens



### Bon à savoir :

Pensez à bien déclarer vos autres biens immobiliers, même s'ils sont vacants ou que cela correspond à votre résidence principale.

The screenshot shows the 'Mon espace particulier' interface on [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). The user is identified as ERIC DUPONT with a fiscal number of 1395492833378. The last connection was on 13 April 2023 at 8:53. The navigation menu includes 'Tableau de bord', 'Prélèvement à la source', 'Paiements', 'Cliquez ici → Biens immobiliers', 'Déclarer', and 'Autres services'. A notification bar states: 'Certaines informations sont susceptibles d'avoir été modifiées dans d'autres fenêtres et peuvent nécessiter d'être actualisées.' Below this, there is a section titled 'PENSER À DÉCLARER EN LIGNE' with a calendar icon and a button 'Accéder à la déclaration en ligne'. At the bottom, there are links for 'À quoi servent mes impôts ?' and 'Payer en ligne mes impôts', along with a section for 'PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL'.

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 5 : Déclarer vos biens



### Bon à savoir :

Vérifiez bien que la déclaration est exacte sur tous vos biens.

MES BIENS

🔍 Filtrer les biens (par adresse, n° fiscal du local, etc.)

4 déclarations attendues

Détailler les biens

 Déclaration d'occupation et de loyer attendue Appartement <b>VILLENEUVE D ASCQ (NORD)</b> 1 ALL DES CAMPANULES 32m <sup>2</sup>   4 pièces Déclaration d'occupation Consulter	 Déclaration d'occupation et de loyer attendue Parking <b>VILLENEUVE D ASCQ (NORD)</b> 1 ALL DES CAMPANULES 10m <sup>2</sup> Déclaration d'occupation Consulter	 Déclaration d'occupation et de loyer attendue Parking <b>VILLENEUVE D ASCQ (NORD)</b> 1 ALL DES CAMPANULES 10m <sup>2</sup> Déclaration d'occupation Consulter
---	--	--

Cliquez ici →

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 5 : Déclarer vos biens



### Bon à savoir :

Les informations détenues par l'administration remontent automatiquement.

1. Si les informations sont correctes :  
> Cliquez sur **Aucun changement pour valider**

2. Si un changement est survenu et que les informations sont incorrectes :  
> Cliquez sur **Déclarer pour corriger la déclaration**

BIENS IMMOBILIERS Service available in English 

---

DÉCLARATION D'OCCUPATION ET DE LOYER

Les champs signalés par un astérisque (\*) sont obligatoires

---

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA DÉCLARATION D'OCCUPATION  
*1 ALL DES CAMPANULES - NORD VILLENEUVE D ASCQ*

Les informations détenues par l'administration indiquent que votre bien est vacant.

Depuis le 1er janvier 2023, en tant que propriétaire, vous avez l'obligation de déclarer l'occupation de vos locaux d'habitation.

Si ces informations sont exactes, nous vous invitons à cliquer sur le bouton « Aucun changement ».

Si la situation a changé, nous vous invitons à cliquer sur le bouton « Déclarer ».

Précédent 1 2

Précédent Aucun changement Déclarer



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## FÉLICITATIONS !

Votre première déclaration Pinel est terminée !

**Numéro d'assistance de [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

Contact au **0809 401 401** du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h00  
(service gratuit + prix d'un appel)